



Conseil économique et social

Distr. générale
15 janvier 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail de la sécurité
et de la circulation routières**

Soixante-douzième session

Genève, 29 mars-1^{er} avril 2016

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et évaluation biennale

Programme de travail et évaluation biennale

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Comme suite à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2016 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) devrait adopter son programme de travail pour 2016-2017 ainsi que les critères pertinents applicables dans l'évaluation biennale.

II. Programme de travail pour 2016-2017

A. Introduction

2. On trouvera dans le présent document le programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 correspondant au sous-programme « Sécurité et circulation routières » du Comité des transports intérieurs. À sa soixante et onzième session, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières a examiné le programme de travail, lui a apporté des modifications et a prié le secrétariat de le lui soumettre à la présente session afin qu'il puisse l'approuver en bonne et due forme.

3. Le projet de programme de travail, qui suit une approche axée sur les résultats, prévoit pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de produits/activités proposés pour 2016-2017 et qui doivent contribuer à l'obtention des résultats attendus. Ces produits/activités devraient contribuer à l'obtention des résultats escomptés.



4. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité des transports intérieurs pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

5. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports.

<i>Numéro de module</i>	<i>Sous-programme 2 – Transports</i>
1.	Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
2.	Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
3.	Harmonisation des règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
4.	Transport ferroviaire (projet de chemin de fer transeuropéen (TER))
5.	Transport par voie navigable
6.	Transport intermodal
7.	Problèmes douaniers intéressant les transports
8.	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
9.	Transport des marchandises dangereuses (CEE)
10.	Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
11.	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
12.	Transport des denrées périssables
13.	Statistiques des transports
14.	Transport routier et projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)
15.	Sécurité de la circulation routière

6. Par ailleurs, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2016-2017. Ils sont, s'il y a lieu, complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des faits nouveaux et besoins récents intéressant les États membres de la CEE. Pour plus de facilité, la mention « Additionnel(le) » est associée à ces nouveaux produits/activités.

7. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section II du présent document.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2014-2015 tel qu'il a été adopté en 2014 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2014/23).

B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sécurité, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sûreté des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au transport durable.

11. Le sous-programme relève de la Division des transports.

C. Produits/activités pour l'exercice biennal 2016-2017

Sous-programme 2 – Transports

Module 15

Sécurité de la circulation routière

<i>Présentation du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<p>Le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) examine les questions pertinentes et adopte des mesures appropriées en vue d'améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il s'efforce notamment de renforcer l'efficacité de l'application des Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et des Accords européens de 1971 les complétant, et élabore des propositions de mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et la signalisation routière (R.E.2). Le WP.1 favorise également une amélioration de la sécurité et de la circulation routières fondée sur l'utilisation optimale des nouvelles technologies. Il mènera aussi des activités visant à faire prendre conscience de l'importance de la sécurité et de la circulation routières dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020 et des objectifs 3 et 11 du programme de développement durable à l'horizon 2030.</p>	<p>Meilleure application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières, des accords européens les complétant et des résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières.</p>

Principales tâches de la Division des transports :

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières et l'aider à administrer et mettre à jour les instruments juridiques pertinents;
- Faciliter les échanges de données entre pays membres concernant l'évolution des politiques en matière de sécurité de la circulation routière;
- Coordonner la coopération entre les pouvoirs publics et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieux universitaires) visant à promouvoir la sécurité de la circulation routière.

Principaux instruments juridiques administrés par le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1)

La Convention de Vienne de 1968 sur la circulation routière définit des règles communes concernant tous les facteurs qui influent sur la sécurité de la circulation routière internationale, y compris ceux qui se rapportent au chauffeur et au véhicule, et constitue le texte de référence dont s'inspirent de nombreux codes de la route dans le monde.

La Convention de Vienne de 1968 sur la signalisation routière définit plus de 200 signaux routiers de référence et établit des normes communes pour les feux de circulation et des conditions uniformes concernant les marques routières.

La mise en œuvre de ces deux Conventions est appuyée par deux ensembles de bonnes pratiques, à savoir la *Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)* et la *Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)*.

Autres activités menées dans le cadre du module

Création d'un Groupe d'experts de la signalisation routière

À l'issue des débats qui ont eu lieu à ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions (Genève, 19-22 mars et 24-27 septembre 2012), le WP.1 a recommandé la création, pour une durée limitée, d'un groupe d'experts qui serait chargé d'examiner la Convention de 1968 sur la signalisation routière ainsi que l'Accord européen de 1971 la complétant, et de suggérer des moyens qui permettraient de les interpréter plus facilement et de les mettre en œuvre de manière plus efficace.

Le Comité exécutif de la CEE a approuvé la création de ce groupe d'experts et son mandat le 11 juillet 2013. Le groupe sera ouvert à tous les États membres de la CEE, à l'Union européenne, aux milieux universitaires et au secteur privé. Il devrait fonctionner jusqu'au 31 décembre 2015, avec possibilité de prolongation, le cas échéant.

Création d'un groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau

À sa soixante-treizième session (Genève, 1^{er}-3 mars 2011), le Comité des transports intérieurs a souligné qu'il importait d'examiner les questions clés relatives au renforcement de la sécurité aux passages à niveau et a recommandé que le WP.1, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et le Groupe de travail

des transports par chemin de fer (SC.2) envisagent de créer, pour une durée limitée, un groupe commun d'experts chargé d'étudier les moyens de renforcer la sécurité aux passages à niveau en se fondant sur l'expérience pertinente d'autres organismes, tels que l'Agence ferroviaire européenne.

Le Comité exécutif de la CEE a approuvé la création de ce groupe d'experts et son mandat le 11 juillet 2013. Le groupe sera ouvert à tous les États membres de la CEE, à l'Union européenne, aux milieux universitaires et au secteur privé. Il devrait fonctionner jusqu'au 31 décembre 2015, avec possibilité de prolongation, le cas échéant.

Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

15.1 Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (soixante-douzième et soixante-treizième sessions en 2016, soixante-quatorzième et soixante-quinzième sessions en 2017). Si les États membres de la CEE l'estiment nécessaire, une cinquième session pourrait avoir lieu ailleurs qu'à Genève.

Documents :

Rapports des sessions (5); autres documents (12), notamment sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques concernant les véhicules, ainsi que des propositions de modifications et des documents concernant d'autres questions et activités intéressant le Groupe de travail (notamment l'Approche pour un système sûr, les systèmes d'aide à la conduite, les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, le manque d'attention au volant). Les autres documents (**y compris les ordres du jour, les rapports et les documents officiels établis par et pour les organes subsidiaires du WP.1**) seront définis pendant les sessions.

15.2 Groupe d'experts de la signalisation routière (4 sessions en 2016)

Documents :

Rapports des sessions (4); autres documents (4) et documents additionnels à déterminer par les experts.

15.3 Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau (4 sessions en 2016)

Documents :

Rapports des sessions (4); autres documents (3) et documents additionnels à déterminer par les experts.

b) Publications et autres supports d'information

15.2 Sécurité routière et différences culturelles;

15.3 Évaluation de la mise en œuvre de la Convention sur la signalisation routière de 1968;

- 15.4 Gestion et coordination de la sécurité routière : autres méthodes et pratiques (additionnel);
- 15.5 Panneaux à message variable (additionnel).

c) *Coopération technique*

- 15.6 Atelier sous-régional de renforcement des capacités en Asie centrale et en Asie du Sud-Est sur les possibilités de gestion de la sécurité routière et les structures de coordination;
- 15.7 Création éventuelle d'un fonds d'affectation spéciale pour la sécurité routière.

III. Évaluation biennale

12. À sa soixante-seizième session, en février 2014, le Comité des transports intérieurs a adopté une version actualisée du cadre logique en vue de l'évaluation biennale pour 2014-2015 du sous-programme 2, sur les transports, de la CEE (ECE/TRANS/240, par. 102, et ECE/TRANS/2014/24). Conçue selon une approche axée sur les résultats, cette version prévoit, pour chaque module d'activités, une réalisation escomptée et une liste des produits/activités proposés pour 2014-2015, dont la réalisation devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2014-2015 (voir ci-après), en vue de les conserver ou d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2016-2017.

Évaluation bisannuelle

Examen des éléments de mesure des résultats pour 2014-2015 et établissement des objectifs pour 2016-2017

<i>Module</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
5. Sécurité et circulation routières	Renforcement de la mise en œuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières de 1968, des Accords européens de 1971 les complétant et des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière et sur la signalisation routière.	a) Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et aux Accords européens	Objectif 2014-2015 : 3 Effectif 2014-2015 : 2 (voir ci-après) Convention de 1968 sur la circulation routière: 1 (Viet Nam, 20 août 2014) Convention de 1968 sur la signalisation routière : 1 (Viet Nam, 20 août 2014)
			Objectif pour 2016-2017 : 2
		b) Nombre de séminaires, ateliers, conférences, campagnes et manifestations organisées sur le thème de la sécurité routière	Objectif 2014-2015 : 2 Effectif 2014-2015 : 7 (voir ci-après)

<i>Module</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
			<p>1. À l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau 2014, première du film intitulé « Sauver des vies aux passages à niveau » produit par la CEE en partenariat avec l'Union internationale des chemins de fer et l'Office fédéral des transports (3 juin 2014)</p> <p>2. Jour du traité sur la sécurité routière, organisé au Siège des Nations Unies, à New York (États-Unis) (5 juin 2014)</p> <p>3. Atelier régional de renforcement des capacités en matière de sécurité routière, organisé à Belgrade (Serbie) (octobre 2014)</p> <p>4. Organisation par la CEE et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en partenariat avec International Alliance for Responsible Drinking (IARD), à Addis-Abeba (Éthiopie), d'un atelier sur la sécurité routière s'adressant aux pays africains anglophones (12 et 13 novembre 2014)</p> <p>5. Organisation par le WP.1 à Genève (Suisse), d'une table ronde sur l'utilisation d'instruments juridiques relatifs à la sécurité routière pour améliorer la sécurité des deux-roues motorisés dans les pays à revenus faible et intermédiaire (23 mars 2015)</p> <p>6. Lancement à Genève (Suisse) du livre numérique, intitulé « Preventing Drink Driving in Africa », qui a été élaboré par la CEE en partenariat avec la CEA et l'IARD et qui présente de nouvelles données recueillies dans le cadre d'enquêtes menées sur l'ensemble du continent africain, des renseignements actualisés sur la mise en œuvre du Plan d'action africain pour la sécurité routière et des recommandations, ainsi que des bonnes pratiques dans le domaine de l'amélioration de la sécurité routière (23 mars 2015)</p>

<i>Module</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
			<p>7. Organisation par la CEE en partenariat avec la CEA et l'IARD, à Addis-Abeba (Éthiopie), d'un atelier sur la sécurité routière s'adressant aux pays africains anglophones (7 et 8 juillet 2015)</p> <p>Objectif pour 2016-2017 : 2</p>
		c) Nombre total de participants par séminaire, atelier, conférence ou manifestation, y compris ceux organisés par les Parties contractantes	<p>Objectif 2014-2015 : 60 Effectif 2014-2015 : 300</p>
		d) Réactions des participants aux séminaires, ateliers, conférences ou autres manifestations	<p>Objectif pour 2016-2017 : 60</p> <p>Objectif 2014-2015 : Réactions positives (sur la base de la majorité des réponses fournies) de la part des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations, au sujet de l'organisation, des possibilités de contact et de la qualité des renseignements techniques dispensés et des exposés présentés.</p> <p>Effectif 2014-2015 : Des appréciations positives ont été reçues officiellement (par le biais de l'enquête) et à titre informel au sujet de six activités décrites ci-dessus. En outre, le film intitulé « Sauver des vies aux passages à niveau » a été visionné près de 15 000 fois depuis son lancement, il y a 13 mois.</p> <p>Objectif pour 2016-2017 : Réactions positives (sur la base de la majorité des réponses fournies) de la part des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations, au sujet de l'organisation, des possibilités de contact et de la qualité des renseignements techniques dispensés et des exposés présentés.</p>